

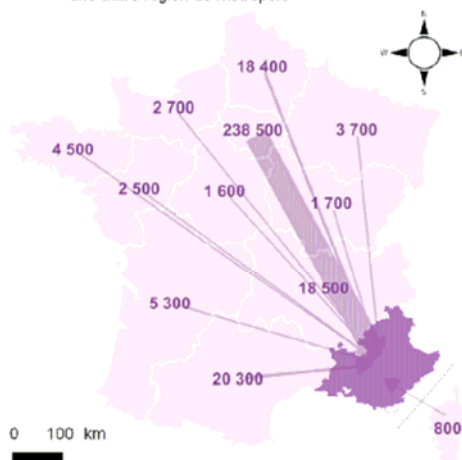
Communiqué de presse

44 % de l'emploi salarié marchand régional dépend de centres de décision extérieurs

En 2015, 424 000 emplois salariés du secteur marchand de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont contrôlés par des centres de décisions situés hors de la région. Ils témoignent à la fois d'une attractivité du territoire pour l'implantation d'entreprises nationales ou étrangères et d'une certaine dépendance extérieure. Pour 319 000 emplois, le centre de décision est situé dans une autre région française ; pour 105 000, il est à l'étranger. Ils représentent au total 44 % de l'emploi salarié marchand régional contre 46 % en moyenne dans les régions de province.

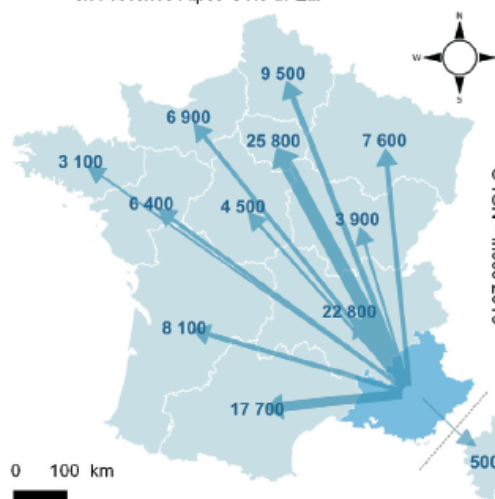
Si la plupart des salariés concernés travaillent dans les secteurs du commerce et du transport, c'est dans les activités financières, l'information-communication et l'industrie que l'intensité de la dépendance est la plus prononcée.

➔ Nombre d'emplois en Provence-Alpes-Côte d'Azur contrôlés par un centre de décision situé dans une autre région de métropole

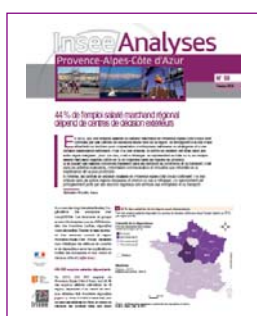


En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 10 700 établissements concentrant près d'un salarié sur quatre de la région (238 500) sont contrôlés par des centres de décision situés en Île-de-France

➔ Nombre d'emplois contrôlés en métropole par des centres de décision situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur



À l'inverse, les centres de décision localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur contrôlent 119 000 emplois dans les autres régions françaises et environ 50 000 à l'étranger. Ce rayonnement est principalement porté par des fleurons régionaux des services aux entreprises et du transport.



Retrouvez les résultats complets de l'étude sur www.insee.fr
Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n°58, février 2018

Vous pouvez obtenir des précisions auprès des auteurs de l'étude en contactant
Fernande Ponzio ☎ 04 91 17 59 11 - 06 61 35 63 73

@ dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr ou fernande.ponzio@insee.fr